



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2014**

Décision n° **B-2014-0443**

commune (s) :

objet : Demande d'une subvention régionale dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour 2 actions : expérimentation d'un mur digital numérique (étude pré-opérationnelle), et mission d'accompagnement à l'organisation d'un événement temporaire d'innovation dans un pôle d'échanges

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 novembre 2014

Présents : M. Collomb, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, MM. Llung, Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : M. Kimelfeld, Mme Guillemot (pouvoir à M. Le Faou), MM. Philip (pouvoir à Mme Picot), Galliano (pouvoir à M. Rousseau), Passi (pouvoir à M. Claisse), Brachet (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Vessiller, Cardona (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Dognin-Sauze, M. Lebuhotel.

Bureau du 3 novembre 2014**Décision n° B-2014-0443**

objet : **Demande d'une subvention régionale dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) pour 2 actions : expérimentation d'un mur digital numérique (étude pré-opérationnelle), et mission d'accompagnement à l'organisation d'un événement temporaire d'innovation dans un pôle d'échanges**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Éléments de contexte

Depuis sa création, la Mission "temps et services innovants", intégrée au pôle marketing de la Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) de la Communauté urbaine de Lyon, teste et incube des services qui permettent de mieux coordonner temps et rythmes de vies des territoires et des usagers et ville plus durable.

Dans ce contexte, depuis 2013, une réflexion est conduite sur l'aménagement des pôles d'échanges pour en faire des lieux de centralité et non plus uniquement des lieux de passage. Celle-ci s'inscrit également dans la continuité d'autres projets portés par la Communauté urbaine et le pôle métropolitain pour urbaniser et densifier les quartiers de gare, tel que l'appel à idées Urbagare et la démarche "Gare intelligente" avec laquelle des liens sont prévus.

Afin d'améliorer les conditions de "l'escale" dans les pôles d'échanges, d'en faire des temps choisis plutôt que subis, utiles, il serait souhaitable d'expérimenter de nouveaux services et animations pour faire des pôles d'échanges secondaires des lieux d'urbanité. Cette démarche d'expérimentation vise à répondre aux enjeux majeurs suivants :

- mieux intégrer le pôle d'échanges dans son environnement urbain, en faire un lieu d'urbanité,
- mieux concilier les différents rythmes de vie des usagers en leur proposant des services adaptés pendant leur temps de déplacement,
- améliorer la qualité des temps d'escale et le parcours voyageur dans le pôle d'échanges,
- encourager la mobilité durable en rendant les pôles d'échanges attractifs.

Ce projet est le fruit d'une démarche partenariale qui s'inscrit dans la continuité :

- d'une démarche de concertation menée en 2011-2012 avec le Conseil de développement de la Communauté urbaine pour redécouvrir et interroger les opportunités qu'offrent les pôles d'échanges secondaires de l'agglomération en termes de services aux usagers de qualité de vie et de centralité urbaine,
- d'une réflexion partenariale entre la Communauté urbaine, la Région Rhône-Alpes, la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) sur l'expérimentation de services innovants en pôles d'échanges.

4 types de services innovants ont été identifiés au cours du travail préliminaire par les partenaires pour être expérimentés : des services de "consignerie" (conciergerie, point de retrait de produits frais, produits locaux, etc.), espaces de co-working, des animations sur le registre de l'innovation, un mur numérique. Aujourd'hui, la Communauté urbaine et ses partenaires souhaitent mener à bien 2 expérimentations particulièrement innovantes : un mur numérique et une animation "laboratoire d'usages" dans un pôle d'échanges sur le registre de l'innovation.

Pour ces 2 projets, il est fait appel à l'expertise de prestataires externes spécialistes de ces questions afin qu'ils identifient les conditions de faisabilité de ces expérimentations et accompagnent la Communauté urbaine et ses partenaires dans leur mise en œuvre.

1° - Expérimentation d'un mur numérique interactif

Ce projet est envisagé dans sa phase étude dans 3 pôles d'échanges (mais un seul lieu-test sera retenu pour l'expérimentation), tels que désignés à l'issue de la démarche de concertation avec le Conseil de développement et par l'équipe projet, comme des lieux potentiels pour une expérimentation. Les 3 pôles, comprennent tous des connexions transports en commun urbains et train express régional (TER) mais présentant des configurations spécifiques ; il s'agit de :

- gare de Saint-Paul pour sa dimension très urbaine et historique, avec une importante fréquentation étudiante,
- gare de Gorge de Loup en raison de sa forte fréquentation et de son rôle de porte d'entrée entre Lyon et un territoire périurbain,
- gare de Vénissieux pour son caractère périurbain et sa faiblesse au niveau serviciel.

Les réflexions issues de cette phase serviront à croiser, voire à alimenter la démarche "Gare intelligente".

La démarche de concertation, ainsi que le travail partenarial, ont permis d'identifier les grandes fonctions que devra remplir le mur numérique :

- présenter des informations dynamiques sur les services de proximité, l'offre commerciale et culturelle du quartier (commerces, artisanats, institutions, associations locales, etc.) ou du territoire de l'agglomération,
- donner de l'information sur des services de mobilité innovants, tel le covoiturage en temps réel,
- être ludique et interactif : permettre aux voyageurs ou habitants de laisser une trace de leur passage (un message, une photo), une annonce, passer une commande, de jouer, etc.

La mise en œuvre d'une expérimentation de mur numérique interactif dans un pôle d'échanges de l'agglomération lyonnaise est envisagée en 2 étapes principales :

1° - L'étude pré-opérationnelle de faisabilité

Cette étude confiée au cabinet *Chronos* permettra :

- d'affiner les usages et besoins par rapport à une interface numérique,
- d'en définir le contenu et les fonctionnalités en dialogue avec les partenaires du projet (Région Rhône-Alpes, SYTRAL, SNCF),
- de définir les conditions opérationnelles de la mise en œuvre du service sur des territoires multi-partenariaux : portage, pilotage, gestion et suivi du projet.

Le coût de l'étude est de 38 340 € TTC.

2° - La conception et la gestion opérationnelle du mur numérique :

A l'issue de l'étude, l'un des 3 sites sera retenu pour mener une expérimentation. Les résultats de l'étude permettront également de préparer un cahier des charges techniques pour la conception du mur numérique, ainsi que d'organiser la gestion et l'exploitation de ce dispositif qui se feront de manière partenariale. La dépense engagée relève d'un investissement dont le coût et la répartition entre partenaires seront affinés à l'issue de l'étude de faisabilité. Il fera l'objet d'une délibération future.

2° - Événement temporaire d'innovation "Ga-remix"

Le site envisagé pour ce projet a été identifié à l'issue de la démarche de concertation avec le Conseil de développement et par l'équipe projet : il s'agit de la gare Saint-Paul. Celle-ci présente des caractéristiques intéressantes, notamment par sa dimension patrimoniale et parce qu'elle s'intègre dans un quartier historique, dense et très animé, à proximité d'établissements scolaires, de musées, etc. Elle apparaît comme un espace sous-exploité dans un environnement économique et social dynamique.

L'ambition de ce projet Ga-remix est de transformer, pendant 3 jours, la gare en un "laboratoire temporaire d'innovation" et de rassembler, sur ce lieu, une communauté d'acteurs variés : acteurs locaux (groupes scolaires, associations, institutions culturelles, riverains, etc.) et d'ailleurs (professionnels des transports et de l'urbanisme) mais aussi communautés créatives, designers, artistes, etc. Cet événement sera l'occasion d'un travail exploratoire sur "les services en gare du futur" en mêlant les compétences et les points de vue autour d'un objectif commun dont le format des livrables pourra rester ouvert (prototypages d'objets / de services, nouveaux partenariats ou collaborations, création artistiques, événement, etc.).

Une attention particulière sera portée aux retombées et suites de l'événement et notamment à la valeur économique et sociale des créations (d'objets, de concepts) issues de ce laboratoire. Au-delà de l'événement à proprement parler, ce projet a vocation à faire germer et ouvrir sur d'autres projets, événements, collaborations, etc.

La Mission "temps et services innovants" a sollicité l'expertise du cabinet d'étude Nova 7, qui a déjà accompagné une démarche similaire "Museomix" pour une mission d'accompagnement du projet dans ces différentes phases :

- définition des conditions opérationnelles de réalisation d'un "laboratoire temporaire d'innovation" en gare Saint-Paul de manière partenariale,
- accompagnement de la Communauté urbaine et de ses partenaires dans l'organisation et l'animation de l'événement,
- anticiper et accompagner les suites de l'événement, notamment les éventuelles retombées en termes de valeur économique et sociale.

Le coût de cette mission est de 102 120 € TTC.

La réalisation de ces 2 expérimentations I et II s'inscrit dans l'objectif n° 3 de la CFAC et correspond en particulier à l'action DA9B1301 "mettre en place des services innovants en gares périphériques".

Afin de mener à bien la réalisation de ces expérimentations et de conforter la démarche partenariale Communauté urbaine - Région Rhône-Alpes engagée, il est proposé de solliciter une subvention à la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la CAFC pour ces 2 actions :

- subvention de l'étude pré-opérationnelle de faisabilité d'un mur numérique sur une dépense de fonctionnement, à hauteur de 50 % du coût total, soit 19 170 € nets de taxes,
- subvention pour l'accompagnement de l'organisation d'un "événement temporaire d'innovation" en gare Saint-Paul sur une dépense de fonctionnement, à hauteur de 50 % du coût total engagé soit 51 060 € nets de taxes ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la mise en place de 2 expérimentations : "mur numérique" et "laboratoire temporaire d'innovation" dans des pôles d'échanges de l'agglomération lyonnaise.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - solliciter auprès de la Région Rhône-Alpes une subvention d'un montant de 70 230 € nets de taxes en budget de fonctionnement,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La recette de fonctionnement correspondant à la subvention de la Région Rhône-Alpes, soit 70 230 € nets de taxes sera encaissée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2015 - compte 7472 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2014.